

PROCÈS-VERBAL DE LA 340^e RÉUNION
DU CONSEIL SYNDICAL
DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET DES PROFESSEURES DE L'UQTR
Jeudi 11 mars 2021 à 13h - Plateforme ZOOM
(CS340-11-03-2021)

Départements	Délégué.e.s	Présence / Absence
Anatomie	Stéphane Sobczak	P
Biologie médicale	Carole Lavoie	P
Chimie, biochimie et physique	Pierre Bénard	P
Chimie, biochimie et physique	Simon Barnabé	A
Chiropratique	Christian Linard	P
Chiropratique	Jocelyn J. Lemire	A
Ergothérapie	Noémie Cantin	P
Études en loisir, culture et tourisme	Romain Roul	P
Finance et économie		
Génie électrique et informatique	Loïc Boulon	A
Génie industriel	Pascal Forget	P
Génie mécanique	Demagna Koffi	A
Gestion des ressources humaines	Armel Brice Adanhounme	P
Langues modernes et traduction	Maureen-Claude Laperrière	P
Lettres et communication sociale	Mathilde Barraband	P
Lettres et communication sociale	Mireille Lalancette	P
Management	François Labelle	P
Management	Étienne St-Jean	A
Marketing et systèmes d'information	Jocelyn Perreault	P
Mathématiques et informatique	Sébastien Tremblay	A
Mathématiques et informatique	François Meunier	A
Orthophonie	Dima Saffi	P
Philosophie et arts	Jean-Paul Martel	P
Philosophie et arts	Marie-Josée Plouffe	A
Psychoéducation	Lyne Douville	P
Psychoéducation	Michel Rousseau	P
Psychologie	Sylvain Sirois	P
Psychologie	Diane St-Laurent	P
Sage-femme	Josée Lafrance	P
Sciences comptables	Pier-Luc Lajoie	P
Sciences de l'activité physique	Virginie Blanchette	P
Sciences de l'activité physique	Charles Tétreau	A
Sciences de l'éducation	Sonia El Euch	P
Sciences de l'éducation	Corina Borri-Anadon	A
Sciences de l'environnement	Denis Leroux	P
Sciences de l'environnement	Alexandre Roy	P
Sciences humaines	Isabelle Bouchard	P
Sciences infirmières	Lyne Cloutier	P
Sciences infirmières	Myriam Asri	P

Comité exécutif	Officiers et officières	Présence / Absence
Président	Gilles Bronchti	P
VPRT	Marty Laforest	P
VPAS	Andrea Bertolo	P
VPAU	Georges Abdul-Nour	P
VPSC	Marianne Paul	P
Trésorier	Sylvain Beaudry	P
Secrétaire	Marc André Bernier	P

Employé.e.s

Diane Beauchemin, conseillère aux relations de travail
François Landry, conseiller aux affaires universitaires

Invité.e.s

Pour le point 5 :

Mme Caroline Savard, conseillère en équité, diversité et inclusion

M. Olivier Malo, vice-recteur aux ressources humaines

Professeure Diane Gagné, membre du Comité EDI

Professeure Naïma Bouabdillah, membre du Comité EDI

Pour le point 6 :

Professeur Frank Crispino

Le professeur Marc André Bernier, secrétaire du Syndicat, préside la réunion et François Landry, conseiller aux affaires universitaires, agit à titre de secrétaire.

CS340-11-03-2021-01 Ouverture de la réunion

Le président du Syndicat souhaite la bienvenue aux délégué.e.s et il les remercie de leur présence.

Le président appelle les membres du conseil syndical à observer une minute de silence pour commémorer les victimes, leurs familles et leurs proches, en cette *Journée de commémoration nationale en mémoire des victimes de la COVID-19*.

CS340-11-03-2021-02 Vérification du quorum

Le président déclare l'assemblée ouverte, puisque le quorum de 30 % des délégué.e.s syndicaux prévu à l'article 12.4g. des Statuts du SPPUQTR est atteint.

En respect des Statuts du SPPUQTR, le secrétaire du Syndicat préside l'assemblée.

CS340-11-03-2021-03 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le président d'assemblée présente l'ordre du jour. Il rappelle qu'il s'agit d'une réunion régulière et qu'il est possible d'ajouter des points.

1. Ouverture de la réunion
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

4. Rapport du comité des relations de travail
5. Invitée – Caroline Savard, conseillère en équité, diversité et inclusion
6. Campagne de l'Alliance universitaire pour combattre l'Antisémitisme, le Racisme, le Colonialisme & la Censure au Canada (ARC)
7. Liberté académique
8. Décarbonisation du régime de retraite
9. Lettre d'entente
 1. Classement des professeurs détenteurs d'un doctorat et ayant complété neuf années d'expérience
10. Affaires budgétaires
 1. Taux de cotisation syndicale 2021-2022
 2. Prévision des produits et des charges 2021-2022
11. Ordres du jour
 1. Assemblée générale des professeur.e.s
 2. 159e assemblée générale statutaire du Syndicat
12. Lecture et adoption du procès-verbal de la 339^e réunion
13. Tribune des délégué.e.s
14. Information et dépôt de documents
 1. CMSST - Accidents dans les laboratoires
 2. Conseil fédéral de la FQPPU
 3. Tournée départementale
 4. Agenda syndical de mars 2021
 5. Dépôt des procès-verbaux du comité exécutif (617^e à 618^e réunions)
15. Affaires nouvelles
16. Date de la prochaine rencontre : 8 avril 2021
17. Clôture de la réunion

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour de la 340^e réunion du conseil syndical;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif;

Sur proposition du comité exécutif, appuyée par la professeure Lyne Cloutier, du Département des sciences infirmières, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la 340^e réunion du conseil syndical du 11 mars 2021.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, le président d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

CS340-11-03-2021-04 Rapport du comité des relations de travail

Le président d'assemblée invite la VPRT à présenter le point.

La VPRT fait le point sur le cheminement des dossiers en cours.

Embauches retardées au 1^{er} décembre 2018

La cueillette d'information du Syndicat auprès des professeur.e.s concerné.e.s est terminée. Ces informations seront analysées avant de poursuivre les démarches.

Calcul de la tâche d'enseignement au retour d'un congé de maternité

Une recherche d'informations sur les pratiques dans les départements est en cours. Une entente équitable et modulable est en discussion.

Entente prévue pour le règlement du grief sur les conséquences du lock-out

La consultation a débuté le 3 mars et se poursuivra jusqu'au 31 mars. Déjà plus de la moitié des 419 professeur.e.s admissibles au règlement a déjà manifesté son choix d'option parmi les quatre disponibles. Concernant les options B et C, le RRUQ fera parvenir aux professeur.e.s concerné.e.s une proposition de rachat. Une fois en possession de cette information, les professeur.e.s devront signifier au Syndicat leur choix d'option définitif.

Processus d'embauche : abus du droit de gérance

Les vice-recteurs académiques possèdent un droit de gérance dans le processus d'embauche. Dans certains cas, ce droit se transforme en ingérence. Récemment, ces vice-recteurs sont intervenus en conditionnant l'embauche d'une professeur.e à la modification de l'intitulé d'un programme.

La VPRT demande aux délégué.e.s d'informer le Syndicat au cas où une irrégularité surviendrait dans le processus d'embauche dans les départements afin de documenter les cas et de permettre une meilleure surveillance de ce droit de gérance.

CS340-11-03-2021-05 Invitée – Caroline Savard, conseillère en équité, diversité et inclusion

Le président d'assemblée invite Mme Caroline Savard, conseillère en équité, diversité et inclusion à présenter le point.

Après un mot de remerciement adressé aux délégué.e.s de la part du vice-recteur aux ressources humaines, Mme Savard présente le projet de sondage portant sur un état des lieux en matière d'équité, de diversité et d'inclusion au sein du corps professoral de l'UQTR. Ce sondage a pour objectif d'identifier les enjeux particuliers aux réalités des professeur.e.s. Ce sondage s'inscrit dans la démarche institutionnelle de l'UQTR visant à ce que l'université soit pleinement équitable, diversifiée et inclusive.

Mme Savard indique que le sondage sera mené par une firme externe à l'UQTR afin de préserver la confidentialité des données recueillies. Ce sondage sera lancé dans la semaine du 22 mars.

CS340-11-03-2021-06 Campagne de l'Alliance universitaire pour combattre l'Antisémitisme, le Racisme, le Colonialisme & la Censure au Canada (ARC)

Le président d'assemblée demande au professeur Frank Crispino, du Département de chimie, biochimie et physique de présenter le point.

Le professeur Frank Crispino présente la campagne que mène actuellement l'ARC (un regroupement d'universitaires) sur la définition de l'antisémitisme promu depuis 2016 par l'*International Holocaust Remembrance Alliance* (IHRA), une organisation intergouvernementale regroupant une trentaine de pays, dont le Canada.

Définition de l'IHRA :

L'antisémitisme est une certaine perception des Juifs qui peut se manifester par une haine à leur égard. Les manifestations rhétoriques et physiques de l'antisémitisme visent des individus juifs ou non et/ou leurs biens, des institutions communautaires et des lieux de culte.

La définition de l'antisémitisme de l'IHRA fait l'amalgame entre critique de l'État d'Israël et antisémitisme. Des onze exemples qui soutiennent cette définition, 7 concernent en effet l'État d'Israël :

1. l'appel au meurtre ou à l'agression de Juifs, la participation à ces agissements ou leur justification au nom d'une idéologie radicale ou d'une vision extrémiste de la religion;
2. la production d'affirmations fallacieuses, déshumanisantes, diabolisantes ou stéréotypées sur les Juifs ou le pouvoir des Juifs en tant que collectif comme notamment, mais pas uniquement, le mythe d'un complot juif ou d'un contrôle des médias, de l'économie, des pouvoirs publics ou d'autres institutions par les Juifs;
3. le reproche fait au peuple juif dans son ensemble d'être responsable d'actes, réels ou imaginaires, commis par un seul individu ou groupe juif, ou même d'actes commis par des personnes non juives;
4. la négation des faits, de l'ampleur, des procédés (comme les chambres à gaz) ou du caractère intentionnel du génocide du peuple juif perpétré par l'Allemagne nationale-socialiste et ses soutiens et complices pendant la Seconde Guerre mondiale (l'Holocauste);
5. le reproche fait au peuple juif ou à l'État d'Israël d'avoir inventé ou d'exagérer l'Holocauste;
6. le reproche fait aux citoyens juifs de servir davantage Israël ou les priorités supposés des Juifs à l'échelle mondiale que les intérêts de leur propre pays;
7. le refus du droit à l'autodétermination des Juifs, en affirmant par exemple que l'existence de l'État d'Israël est le fruit d'une entreprise raciste;
8. le traitement inégalitaire de l'État d'Israël, à qui l'on demande d'adopter des comportements qui ne sont ni attendus ni exigés de tout autre État démocratique;
9. l'utilisation de symboles et d'images associés à l'antisémitisme traditionnel (comme l'affirmation selon laquelle les Juifs auraient tué Jésus ou pratiqueraient des sacrifices humains) pour caractériser Israël et les Israéliens;
10. l'établissement de comparaisons entre la politique israélienne contemporaine et celle des Nazis;
11. l'idée selon laquelle les Juifs seraient collectivement responsables des actions de l'État d'Israël.

La définition de l'antisémitisme de l'IHRA estime à tort qu'un large éventail de critiques à l'égard de l'État d'Israël peuvent être assimilées à de l'antisémitisme. Ce faisant, la définition de l'IHRA mine d'importantes initiatives antiracistes et décoloniales dans les établissements d'enseignement canadiens. Elle peut également être utilisée pour censurer l'expression d'opinions politiques et restreindre la liberté académique des enseignantes et des enseignants, des chercheuses et des chercheurs, qui ont développé des perspectives critiques sur les politiques et les pratiques de l'État d'Israël. De telles attaques auront pour effet d'inhiber la liberté académique de nos membres, que ce soit dans leurs salles de classe ou dans leurs recherches. Plus largement, elles menacent l'expression de la vie politique sur les campus.

Cette définition contrevient à la liberté d'expression et à la liberté académique, et a un impact sur la convention collective du SPPUQTR (article 5. Libertés politiques et non-discrimination).

Le Syndicat général des professeur.e.s de l'Université de Montréal (SGPUM) s'est positionné le 24 février dernier contre cette définition promue par l'IHRA.

CS340-11-03-2021-06 R245

CONSIDÉRANT la campagne de l'ARC ;
CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif ;

Sur proposition du comité exécutif, appuyée par la professeure Sonia El Euch, du Département des sciences de l'éducation, il est résolu :

- de recommander à l'assemblée générale du SPPUQTR d'appuyer la campagne de l'ARC ;
- de mandater le comité exécutif de promouvoir la campagne de l'ARC auprès de la direction de l'UQTR et de l'Intersyndicale des personnels de l'UQTR.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, le président d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

Une déléguée demande au professeur Crispino de présenter ce point à l'assemblée générale du Syndicat, ou dans le cas d'une impossibilité, de rendre disponible une vidéo présentant la campagne de l'ARC.

CS340-11-03-2021-07 Liberté académique

Le président d'assemblée demande au président et à VPRT de présenter le point.

La VPRT indique que la Fédération québécoise des professeures et des professeurs d'université (FQPPU) a produit en 2020 un projet de loi portant sur la liberté académique. Ce document, adopté par le conseil fédéral, est issu d'un comité de réflexion regroupant des juristes, des professeur.e.s de droit et autres spécialistes.

La VPRT poursuit en mentionnant que la FQPPU constate une érosion de la liberté académique depuis quelques années. Les universités sont de moins en moins enclines à protéger les professeur.e.s. Par ailleurs, le principe de « prendre fait et cause » pour les professeur.e.s ne figurent pas dans les conventions collectives ou y figurent sous différentes formes interprétables. La FQPPU propose au gouvernement du Québec un projet de loi sur la liberté académique afin de garantir l'exercice de manière uniforme dans les universités québécoises. Ce projet, une fois adopté par le gouvernement, fournirait notamment des leviers juridiques aux professeur.e.s et aux syndicats.

CONSIDÉRANT le projet de loi sur la liberté académique de la FQPPU ;
CONSIDÉRANT les explications de la VPRT ;

Sur proposition du professeur Christian Linard, du Département de chiropratique, appuyée par la professeure Sonia El Euch, du Département des sciences de l'éducation, il est résolu de recommander à l'assemblée générale du SPPUQTR d'appuyer le projet de loi sur la liberté académique de la FQPPU.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, le président d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

CS340-11-03-2021-08 Décarbonisation du régime de retraite

Le président d'assemblée demande à la VPRT de présenter le point.

La VPRT informe ses collègues que le Syndicat des professeurs et professeures de l'UQAM a adopté une résolution demandant au RRUQ de se retirer des investissements dans les industries des énergies fossiles. Le Comité de liaison intersyndical des syndicats de professeurs et de professeures de l'Université du Québec (CLIUQ) et la Fédération québécoise des professeures et des professeurs d'université (FQPPU) discutent en ce moment d'adopter une position allant en cette direction.

Au SPPUQTR, la VPRT rappelle que la discussion avait déjà débuté à l'automne 2019 au sein du conseil syndical. Par ailleurs, le Syndicat a déjà entrepris le virage pour des placements socialement responsables pour son Fonds de défense professionnel.

- CONSIDÉRANT que les recherches sur les changements climatiques montrent l'urgence d'agir rapidement et significativement pour réduire les émissions de gaz à effet de serre ;
- CONSIDÉRANT que ces recherches montrent que les pays les plus pauvres et que les populations les plus pauvres au sein de chaque pays subiront de manière disproportionnée les effets négatifs des changements climatiques ;
- CONSIDÉRANT l'inaction des gouvernements au pouvoir en ce qui concerne la question climatique et l'urgence d'y remédier ;
- CONSIDÉRANT que la négligence des gouvernements à cet égard peut être considérée comme un manquement à leur mission première et une atteinte aux droits de la personne ;
- CONSIDÉRANT l'importance de la mobilisation sociale sur les enjeux climatiques et l'importance d'y contribuer ;
- CONSIDÉRANT que le SPPUQTR a entrepris le virage pour des placements socialement responsables pour son Fonds de défense professionnel ;
- CONSIDÉRANT les explications de la VPRT ;

Sur proposition de la professeure Lyne Douville, du Département de psychoéducation, appuyée par la professeure Virginie Blanchette, du Département des sciences de l'activité physique, il est résolu de recommander à l'assemblée générale du SPPUQTR de demander au Régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ) de se retirer le plus rapidement possible des investissements dans les industries des énergies fossiles.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, le président d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

La VPRT tient à remercier le professeur François Labelle, du Département de management, pour la présentation *PowerPoint* et pour avoir colligé différentes données ayant servi pour la présentation du point.

1. Classement des professeurs détenteurs d'un doctorat et ayant complété neuf années d'expérience

Le président d'assemblée demande à la VPRT de présenter le point.

La VPRT explique qu'il y a actuellement un litige autour de l'interprétation de l'article 22.04 de la convention concernant le classement des professeurs détenteurs d'un doctorat et ayant complété neuf années d'expérience.

Une entente de principe est proposée sous forme de lettre d'entente afin d'arriver à un règlement pour le grief déposé. La VPRT souligne que le projet de lettre d'entente sera soumis à un vote lors d'un scrutin électronique à l'assemblée générale du Syndicat.

La VPRT indique que la lettre d'entente modifierait la convention collective en intégrant de nouvelles règles, de sorte que ces celles-ci s'appliqueraient à l'avenir aux nouveaux professeur.e.s ou aux professeur.e.s à l'emploi de l'UQTR qui auraient 9 années d'expérience complétées et un doctorat au 1^{er} juin d'une année donnée ou au moment de leur entrée en fonction.

CONSIDÉRANT le projet de lettre d'entente ;
CONSIDÉRANT la règle 17 régissant les modes de scrutins ;
CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif ;

Sur une proposition du comité exécutif, appuyée par la professeure Mathilde Barraband, du Département de lettres et communication sociale, il est résolu de recommander à l'assemblée générale du SPPUQTR de tenir un scrutin électronique du jeudi 25 mars 2021 à 17h au mardi 30 mars 2021 à 17h pour l'adoption de la lettre d'entente.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, le président d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

Le président d'assemblée demande au trésorier de présenter les deux points concernant les affaires budgétaires.

1. Taux de cotisation syndicale 2021-2022

Le trésorier rappelle que le conseil syndical avait discuté lors de sa rencontre du 4 février de différents scénarios visant à bonifier le Fonds de défense professionnel. Les délégué.e.s avaient fait valoir l'importance de se donner les moyens pour obtenir et maintenir un rapport de force adéquat avec la haute direction.

Le trésorier indique que le comité exécutif propose au conseil syndical de majorer la cotisation syndicale 2021-2022 de 0,5 %. Cette cotisation permettrait d'obtenir un Fonds de 6 M\$ au 31 mars 2022, alors qu'il est actuellement à 5,2 M\$.

CONSIDÉRANT les résultats financiers prévus au 31 mars 2021 ;

- CONSIDÉRANT les prévisions des produits et des charges pour l'année 2021-2022;
- CONSIDÉRANT le taux de cotisation syndicale actuel (1,5 %) ;
- CONSIDÉRANT les discussions émanant du conseil syndical ;
- CONSIDÉRANT les explications du trésorier ;
- CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif ;

Sur proposition du comité exécutif, appuyée par le professeur Christian Linard, du Département de chiropratique, il est résolu de recommander à l'Assemblée générale du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR (SPPUQTR) de hausser de 0,5 %, pour l'année 2021-2022, la cotisation syndicale qui s'établira à 2 % de l'ensemble de la rémunération versée selon la convention collective des professeurs et des professeures.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, le président d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

2. Prévision des produits et des charges 2021-2022

Le trésorier présente un budget à présenter à l'assemblée générale pour l'année 2021-2022. Ce budget totalise des produits de 1,2 M\$ et des charges de 850 000 \$, il dégagerait un excédent de 425 000 \$.

- CONSIDÉRANT les résultats financiers prévus au 31 mars 2021;
- CONSIDÉRANT les prévisions des produits et des charges pour l'année 2021-2022 ;
- CONSIDÉRANT la recommandation du trésorier ;
- CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif ;

Sur proposition du comité exécutif, appuyée par le professeur Pier-Luc Lajoie, du Département des sciences comptables, il est résolu de recommander à l'Assemblée générale du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR (SPPUQTR) d'adopter les prévisions des produits et des charges pour l'année 2021-2022, telles qu'annexées à la présente résolution.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, le président d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

Le président d'assemblée informe les délégué.e.s que le trésorier vient de présenter son dernier budget. Après avoir assumé les fonctions de ce poste au sein du comité exécutif depuis les 18 dernières années, le professeur Sylvain Beaudry, du Département des sciences comptables, prendra sa retraite le 1^{er} juin prochain.

À l'unanimité, les délégué.e.s adressent une motion de félicitations au trésorier Sylvain Beaudry et le remercient chaleureusement pour son engagement syndical durant toutes ses années.

CS340-11-03-2021-11 Ordres du jour

Le président d'assemblée attire l'attention des délégué.es sur les projets d'ordres du jour des prochaines assemblées générales qui auront lieu le 25 mars prochain.

1. Assemblée générale des professeur.e.s

1. Ouverture de l'assemblée
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 11 juin 2020
5. Élections de membres à la Commission des études
 - Secteur 1
 - Secteur 2
 - Secteur 3
 - Secteur 4
 - Secteur 7
6. Élections de membres au Conseil d'administration
7. Ajournement de l'assemblée jusqu'à la fin de la période de scrutin
8. Résultat de l'élection
9. Clôture de l'assemblée

2. Assemblée générale statutaire du Syndicat

1. Ouverture de l'assemblée
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption du procès-verbal de la 158^e assemblée générale
5. Affaires budgétaires
 1. Taux de cotisation syndicale 2021-2022 (vote)
 2. Prévision des produits et des charges 2021-2022 (vote)
6. Lettre d'entente
 1. Classement des professeurs détenteurs d'un doctorat et ayant complété neuf années d'expérience
7. Campagne de l'Alliance universitaire pour combattre l'Antisémitisme, le Racisme, le Colonialisme & la Censure au Canada (ARC)
8. Liberté académique
9. Décarbonisation du régime de retraite
10. Élections au comité exécutif du SPPUQTR
 1. Présidence
 2. Vice-présidence aux relations de travail
 3. Vice-présidence aux affaires syndicales
 4. Vice-présidence aux affaires universitaires
 5. Trésorerie
 6. Secrétariat
11. Rapport du comité exécutif pour l'année 2020-2021
12. Affaires nouvelles
13. Ajournement de l'assemblée jusqu'à la fin de la période de scrutin
14. Résultats des élections
15. Clôture de l'assemblée

CS340-11-03-2021-12 Lecture et adoption du procès-verbal de la 339^e réunion

Le président d'assemblée présente le procès-verbal de la 339^e réunion du conseil syndical tenue le 4 février 2021.

CONSIDÉRANT le projet de procès-verbal de la 339^e réunion du conseil syndical tenue le 4 février 2021;

CONSIDÉRANT que les délégué.e.s ont reçu le projet dans les délais prescrits;

CONSIDÉRANT l'avis des délégué.e.s sur la conformité du projet;

Sur proposition de la professeure Sonia El Euch, du Département des sciences de l'éducation, appuyée par la professeure Lyne Douville, du Département de psychoéducation, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 339^e réunion du conseil syndical.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, le président d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

CS340-11-03-2021-13 Tribune des délégué.e.s

Une déléguée amorce une discussion avec ces collègues concernant le remboursement par l'Université des cotisations des ordres professionnels. Différentes pratiques existent dans les départements. Les délégué.e.s sont invité.e.s à parcourir l'article 23.16 de la convention collective pour connaître les règles de remboursement prévues.

Une déléguée, membre du comité permanent VACS, informe ses collègues de la nouvelle formation obligatoire à suivre. Une formation conçue pour répondre aux exigences de la *Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur*.

Une déléguée annonce que le Département des sciences infirmières sera officiellement mis sous tutelle dans les jours à venir, une fois que le conseil d'administration de l'UQTR, à la recommandation de la commission des études, aura statué en ce sens. Dans une telle situation, l'assemblée départementale est dissoute et un comité de tutelle accompagne le département. Le rôle du Syndicat sera de veiller à ce que les conditions de travail des professeur.e.s soient respectées. Sa responsabilité consistera aussi à servir de point de chute pour les professeur.e.s qui auront besoin d'être épaulé.e.s.

Un délégué désire connaître l'état de la situation entourant les déficits de tâches qu'occasionne la Covid-19. À la fin de la session, le Syndicat pourra procéder à l'état des lieux. Il est demandé aux professeur.e.s et aux départements d'informer l'exécutif du Syndicat et, le cas échéant, il pourra intervenir pour faire respecter les ententes conclues avec la direction de l'UQTR.

CS340-11-03-2021-14 Information et dépôt de documents

1- CMSST – Accidents dans les laboratoires

Le VPAU indique que le comité multisyndical en santé et sécurité au travail a constaté une hausse d'accidents dans les laboratoires, entraînant parfois des blessures. Plusieurs de ces accidents sont dissimulés. Le VPAU demande aux professeur.e.s et aux responsables des laboratoires d'accorder une attention particulière à cet enjeu et de sensibiliser les étudiant.e.s sur l'importance de déclarer les accidents.

2- Conseil fédéral de la FQPPU

Le président informe ses collègues que la FQPPU a tenu son conseil fédéral les 11 et 12 février. Il a notamment été question de mettre sur pied une commission

sur la liberté académique afin de répertorier les cas. Cette commission pourrait aussi servir de structure-conseil pour aider les syndicats qui doivent composer avec des cas reliés à ce sujet. Les discussions sur la pertinence d'une telle commission se poursuivent.

Le président poursuit en mentionnant que la Fédération a conçu une base de données, accessible aux syndicats membres, donnant accès à une abondante source d'information sur le financement des universités.

Concernant les *e-Campus*, le président informe que la FQPPU, qui demande un moratoire, a trouvé une fissure dans l'argumentaire du ministère, l'obligeant à freiner son élan dans ce dossier. Avec les *e-Campus*, un OSBL qui serait créé deviendrait un tiers-employeur, ce qui irait à l'encontre des conventions collectives.

3- Tournée départementale

Le président rappelle aux délégué.e.s la tournée des départements entreprise par le comité exécutif. Cette tournée vise à mieux connaître la réalité des départements, entendre les préoccupations des professeur.e.s, répertorier les articles de la présente convention qui seraient à modifier, échanger sur les tâches professorales, les conditions de travail, etc. Les discussions sont libres. Le comité exécutif a déjà rencontré 11 départements et 9 rencontres confirmées sont à venir.

4- Agenda syndical de mars 2021

Le président d'assemblée présente l'agenda syndical du mois de mars 2021.

Lundi	1 ^{er} mars	Tournée – Chiropratique
Jeudi	4 mars	Réunion du comité exécutif
Mercredi	10 mars	Tournée – Psychologie
Mercredi	10 mars	Tournée – Gestion des ressources humaines
Jeudi	11 mars	Réunion du conseil syndical
Mardi	16 mars	Réunion du CSC
Jeudi	18 mars	Rencontre doyens – Prog. courts & Stages
Jeudi	18 mars	Forum des partenaires
Vendredi	19 mars	Tournée – Philosophie et arts
Vendredi	19 mars	Tournée – Génie mécanique
Lundi	22 mars	Conseil d'administration de l'UQTR
Mercredi	24 mars	Tournée – Orthophonie
Jeudi	25 mars	Assemblées générales
Vendredi	26 mars	CIRRAC
Vendredi	26 mars	Tournée – Sc. de l'environnement
Mardi	30 mars	Dévoilement des résultats des scrutins
Mercredi	31 mars	Tournée – Psychoéducation
Mercredi	31 mars	Réunion du CAU

5- Dépôt des procès-verbaux du comité exécutif (617^e et 618^e)

Le président d'assemblée attire l'attention des délégué.e.s sur les procès-verbaux 617 et 618 des réunions du comité exécutif.

Le président d'assemblée invite les délégué.e.s qui désirent obtenir plus d'information à adresser leurs questions aux membres concernés du comité exécutif.

CS340-11-03-2021-15 Affaires nouvelles

Une déléguée a constaté que le lien menant sur le nouveau site Internet ne figure pas sur le site Internet de l'UQTR.

Le secrétaire du Syndicat informe qu'aucune candidature n'a été déposée pour lui succéder. Comme le prévoient les Statuts du Syndicat, le poste sera à pourvoir lors de la prochaine réunion du conseil syndical.

CS340-11-03-2021-16 Date de la prochaine réunion

La prochaine réunion du conseil syndical sera le 8 avril 2021 à 13h.

CS340-11-03-2021-17 Clôture de la réunion

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 02.

Président d'assemblée

Secrétaire d'assemblée

Marc André Bernier
Secrétaire du Syndicat

François Landry
Conseiller aux affaires universitaires